

LES BERGES DE LA SOUCHEZ - Chaîne des parcs : Un atout majeur dans l'attractivité du territoire



© Euralens / J.M. André

Une ambition : un archipel vert métropolitain

La Chaîne des parcs constitue, au sein de la trame verte et bleue du Bassin minier, un vaste réseau d'espaces naturels habités sublimant le passé minier et offrant de nouveaux usages. Mais la métamorphose, pour devenir tangible, exige un formidable travail de recomposition et de mise en cohérence des projets existants ou en émergence. Cette ambition cadre pleinement avec les propos de Michel Desvigne, architecte paysagiste, qui parle alors du passage d'un « archipel noir à un archipel vert ».

Sous l'impulsion d'Euralens, 7 grands parcs, dont celui des berges de la Souchez, ont été identifiés sur les agglos de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune Bruay Artois Lys Romane, et ces grands espaces doivent être reliés les uns aux autres par des connexions vertes.

La vocation de ces sites a été définie dans le cadre du label Euralens :

Ils constitueront des aires de pratiques récréatives pour un bassin de population dense et disposant de relativement peu de sites de naturels. Ce seront des lieux de préservation et de la biodiversité, ainsi que d'éducation à l'environnement. Sur ces zones protégées, les monuments naturels, notamment les terrils, seront valorisés. Enfin, ces poumons verts doivent contribuer à étoffer la destination touristique autour du Louvre-Lens sur le plan des pratiques sportives et de découverte du patrimoine naturel issu de l'activité minière.

Depuis 2016, la structuration de la Chaîne des parcs s'accélère grâce à la constitution du Pôle Métropolitain de l'Artois. Ce dernier permet de porter les projets d'une signalétique commune à tous les parcs, de l'établissement d'un schéma stratégique de programmation, de gestion et de gouvernance de ces espaces, et a lancé un programme d'animation avec l'embauche de services civique pour organiser une fête annuelle de la Chaîne des parcs. Prochaine édition : samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet.

... / ...

A RETENIR

**Lancement des travaux
d'aménagement des berges
de la Souchez**

28 mai 2018 à 14h30

Salle Duhamel

Rue Jean-Jacques Rousseau

LOISON-SOUS-LENS



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le Fonds
européen de développement régional (FEDER).



LES BERGES DE LA SOUCHEZ - Chaîne des parcs : Un atout majeur dans l'attractivité du territoire

Aménagement des berges de la Souchez : des communes et des intercommunalités investies

En ce qui concerne l'aménagement des Berges de la Souchez, les communes partenaires de Courrières, Harnes, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens et Fouquières-lez-Lens ont ainsi travaillé :

- avec le concours du Paysagiste Michel Desvigne à la mise en place d'une gouvernance commune en vue de permettre l'opérationnalité du projet de Parc Souchez Aval et ont déposé en 2015 avec le concours de la CALL un dossier de subvention auprès du FEDER ;
- à la création d'une gouvernance commune du projet, notamment en vue de permettre son opérationnalité avec la création d'un groupement de commande associant les communes et les 2 intercommunalités concernées par le périmètre (CALL et CAHC). Le groupement est en charge du pilotage, des études, et de la réalisation des aménagements.

La CALL assure le rôle de coordinateur du groupement de commande. Son rôle a été de procéder au lancement des procédures de marchés publics nécessaires pour la désignation :

- d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des partenaires dans l'élaboration et le suivi du projet.
- pour sélectionner les équipes de maîtrise d'œuvre en charge de la mise en œuvre du Projet.

Le projet a été éligible au FEDER à hauteur de 1,7 € million d'€ et la région a apporté son concours, au titre du PRADET, pour un montant de 1 637 279 €. Le coût total de l'opération se chiffre à près de 5,8 millions d'€.

La CALL participe également au financement du projet à hauteur de 37 % sur les études et 42,43 % sur le reste à charge après déduction faite des subventions. Les autres financeurs sont la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin, les communes concernées et le Pôle Métropolitain qui financent toute la conception et la fabrication de la signalétique du parc.

Contact presse :

Jean-Philippe SIWEK
03 21 790 795
jpsiwek@agglo-lenslievin.fr

Contact chef de projet :

David PIERRU
03 21 790 550
dpierru@agglo-lenslievin.fr



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).

